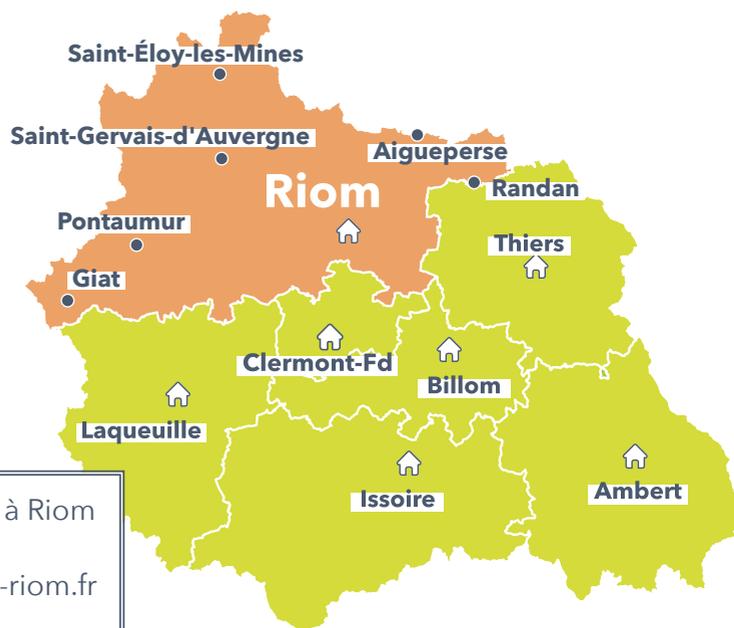


Nous contacter

Centre local d'information et de coordination (Clic) de Riom

Association « Réseau Seniors »



📍 51 rue Lafayette à Riom
☎ 04 73 33 17 64
✉ secretariat@clic-riom.fr
🌐 clic-riom.fr

Ouverture du lundi au vendredi

Accueil physique et téléphonique
du lundi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

Accueil téléphonique uniquement
vendredi de 9 h à 13 h



au service des Puydômois

Seniors de + de 60 ans
Enfants et adultes en situation de handicap
Professionnels | Proches aidants



RELAIS AUTONOMIE
Prévention - Handicap - Seniors



Les missions du Clic - Relais autonomie,

service gratuit de proximité

Une équipe de professionnels à votre écoute

Seniors de 60 ans et plus

Le Centre local d'information et de coordination (Clic) :

- vous informe sur les aides, les dispositifs et les services existants à proximité de chez vous ;
- vous oriente vers les services appropriés ;
- évalue vos besoins et vous accompagne dans la mise en œuvre d'une réponse adaptée à votre situation (maintien à domicile, aménagement du logement, démarches pour une entrée en établissement, aides financières liées au maintien à domicile...);
- vous propose des activités collectives ou des conférences de prévention et de promotion de la santé organisées près de chez vous (ateliers numériques, activité physique adaptée, ateliers mémoire...).

Proches aidants

Vous accompagnez ou aidez un proche en situation de perte d'autonomie ou de handicap ?

Le Clic peut :

- vous informer sur vos droits, les solutions de répit ;
- vous orienter vers des dispositifs de soutien individuels ou collectifs.



Enfants et adultes en situation de handicap

Le Clic est un guichet de proximité de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Il est labellisé « **relais autonomie** » et, à ce titre, le Clic :

- vous renseigne sur vos droits et prestations ;
- vous aide à compléter votre dossier de demande auprès de la MDPH ;
- vous informe sur le suivi de votre dossier.



Professionnels

Le Clic :

- coordonne et anime le réseau local des acteurs de l'autonomie ;
- vous renseigne sur les aides, les dispositifs et les services existants sur votre secteur d'intervention ;
- vient en appui des professionnels et des élus sur des situations individuelles et participe activement au développement de projets de territoire.